



Conseil de sécurité

Distr. générale
21 janvier 2013
Français
Original : anglais

Lettre datée du 18 janvier 2013, adressée au Président du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint une lettre datée du 17 janvier 2013, émanant du Président de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, Kadré Désiré Ouedraogo (voir annexe), dans laquelle il est demandé au Secrétaire général de prendre « toutes mesures urgentes et concrètes » à l'appui du déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine, conformément à la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir porter ces informations à l'attention des membres du Conseil de sécurité.

(Signé) **BAN** Ki-moon



Annexe

La Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) est profondément préoccupée par la situation au Mali, où la sécurité s'est récemment détériorée en raison des attentats perpétrés par des groupes extrémistes, en dépit des efforts faits pour trouver des solutions politiques à la crise dans le pays.

Étant donné la gravité des circonstances, et suite à la réponse positive que le Gouvernement français a faite à la demande du Gouvernement malien, la Commission de la CEDEAO a pris un certain nombre de mesures destinées à intensifier son appui au Gouvernement et au peuple malien afin de préserver l'intégrité territoriale du Mali et de combattre le terrorisme.

Dans ce contexte, et conformément aux décisions antérieures du Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine et de la Conférence des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO sur le Mali, suite à la demande des autorités maliennes et en application de la résolution 2085 (2012) du Conseil de sécurité en date du 20 décembre 2012, autorisant le déploiement d'une Mission internationale de soutien au Mali sous conduite africaine (MISMA), je suis heureux de vous informer que cette mission a commencé à se déployer, avec le mandat prévu dans la résolution 2085 (2012), compte tenu des changements survenus sur le terrain. Je rappelle à cet égard la récente déclaration à la presse, en date du 14 janvier 2013, dans laquelle le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine a salué les États membres de la CEDEAO qui ont rapidement déployé des troupes au Mali dans le cadre de la MISMA.

La MISMA est conduite par le général Shehu Abdelkadir, Commandant de la force, qui a été déployé au Mali le 12 janvier en même temps que le commandant adjoint de la force et le chef de la police et son adjoint. Ensemble, ils procèdent à la mise en place du quartier général de la force et préparent le terrain pour l'arrivée des troupes et du personnel de la MISMA, soit 3 300 éléments. Les troupes, qui commenceront à arriver cette semaine, sont procurées par quatre pays fournisseurs de contingents, à savoir le Burkina Faso, le Niger, le Nigéria et le Togo.

D'autres pays africains ont également fait part de leur intention de fournir des contingents, et la CEDEAO continue de s'employer avec l'Union africaine à trouver des troupes additionnelles.

Ces troupes auront besoin d'urgence d'un appui logistique substantiel et je rappelle à cet égard que nous avons demandé antérieurement qu'un appui logistique soit fourni à la MISMA. Nous croyons savoir que vous adresserez sous peu au Conseil une lettre dans laquelle seront élaborées plus avant et précisées les options possibles concernant le dispositif de soutien logistique. C'est avec plaisir que nous vous donnerons toutes informations que vous pourriez souhaiter recevoir à ce sujet.

Toutefois, dans l'esprit de la résolution 2085 (2012), et la situation catastrophique exigeant d'urgence une action efficace, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir envisager de prendre toutes mesures urgentes et concrètes relatives au déploiement initial de la MISMA en attendant une décision du Conseil de sécurité relative au dispositif de soutien logistique.

Nous nous félicitons du soutien constant que les Nations Unies apportent à la planification et aux préparatifs du déploiement de la MISMA, en application des résolutions 2071 (2012) et 2085 (2012) du Conseil de sécurité et nous comptons poursuivre cette coopération étroite, notamment dans le cadre de la mise en place d'un quartier général de la force au Mali, à mesure que le déploiement se poursuivra.

Le Président de la Commission
(*Signé*) **Kadré Désiré Ouedraogo**
